

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2017)
Heft: 87

Artikel: Scanner ses courses, un jeu d'enfant
Autor: Rein, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Scanner ses courses, un jeu d'enfant

De plus en plus de grandes enseignes proposent à leurs clients de « taper » eux-mêmes leurs achats. Cela peut effrayer, mais la méthode est facile et rapide.

On passe toujours à la caisse, mais plus qu'au sens figuré ! Scanner soi-même ses courses est devenu, depuis quelques années, une pratique en expansion dans la grande distribution. « Notre objectif est de réaliser 25 % du chiffre d'affaires par ce biais, atteste Tristan Cerf, porte-parole de Migros. Cette évolution est loin d'être linéaire, car le système est développé individuellement par chaque coopérative régionale, là où cela fait sens et où il y a une demande de la clientèle, notamment au centre-ville. » A Coop, le discours est identique. « Il nous importe de laisser la liberté de choix à nos clients,

insiste Ramón Gander, porte-parole de l'enseigne. Nous prévoyons donc d'étendre modérément ce concept dans les magasins qui s'y prêtent, que ce soit en raison de leur emplacement ou de leur taille. »

A l'heure de la multiplication des caisses automatiques — procédé qui exaspère d'ailleurs le député socialiste genevois Roger Deneys, qui a élaboré un projet de loi cantonal, afin de taxer chaque automate à hauteur de 10 000 francs par mois — passons de la théorie à la pratique... Mode d'emploi. Commençons par le self-checkout, le processus de scannage le plus répandu en Suisse. On fait ses emplettes

comme d'habitude, puis, une fois venu le moment de passer à la caisse, on se dirige vers la machine plutôt que vers la caissière. On choisit alors la langue souhaitée, puis on scanne le code-barres de chaque article en le passant au-dessus du champ de lecture (une plaque vitrée) du scanner. S'il est trop volumineux, on peut utiliser le « pistolet » manuel. A chaque fois, un signal sonore accompagne l'enregistrement du produit, qui s'affiche à l'écran. « Ce système est intéressant aux heures de pointe, si l'on veut éviter la file d'attente aux caisses et que l'on a entre 5 et 10 articles », estime Tristan Cerf. Une fois que l'on a fini de scanner (y compris sa carte de fidélité et ses bons de réduction éventuels), on choisit son mode de paiement — à Migros, par exemple, on ne peut pas payer en cash.

TOUJOURS UN EMPLOYÉ POUR AIDER

Autre manière de faire : le « self-scanning », qui consiste à scanner le code-barres des produits au fur et à mesure qu'on les place dans son chariot. Tout débute par la prise en main du scanner manuel, qui se libère après avoir scanné sa carte de fidélité — à noter que, dans certains magasins Coop, on peut aussi télécharger une application sur son smartphone, qui remplace alors le scanner. Au gré de l'enregistrement des articles, le montant dû s'affiche.

A l'issue de ses emplettes, on passe par la borne de paiement ou, suivant les endroits et les enseignes, on remet son scanner à la caissière. « Comme ce processus nécessite un temps de préparation, nous le conseillons pour les grands achats, en dessus de dix articles », souligne Tristan Cerf, qui assure que, malgré l'usage des scanners, le nombre global d'employés reste le même. L'avantage du « self-scanning » ? Ne pas devoir manipuler deux fois ses courses et pouvoir les ranger directement du rayon dans son sac à commissions.

Vous n'osez pas franchir le pas, de peur d'être largué ? N'ayez crainte, car, comme démontré plus haut, c'est un véritable jeu d'enfant. En outre, un employé est systématiquement là pour aider les clients qui seraient perdus dans cette jungle de code-barres.

FRÉDÉRIC REIN



Une fois le premier pas franchi, les consommateurs adoptent souvent le système, même si certains regrettent le manque de contact humain.